

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de
Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :48
Membres présents :39
Pouvoirs :3
Quorum :25
Votants :42
Votes pour :42
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 19/06/2026
Date d'affichage: - 2 JUIL. 2026

2026-06-25-32 : Délibération relative à l'octroi d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement au sein de la CCVHA et des communes du schéma de mutualisation

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à 19 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Nooruddine Muhammad, Président.

Étaient présents :

Pierre-Pascal BIGOT, Laura CLÉMENT, Gaëlle TROTTIER, Jean PAGIS, Jacqueline COTTIER, Liliane COURTIN, Steeve CHAILLOUX, Marie-Josèphe BOUÉ, Claudia MOISSON, Jérôme GUYOT, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Jérôme DELOIRE, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Amélie PAQUEREAU, Arnaud GUEUDET, Nooruddine MUHAMMAD, Rodolphe BORDRON, Anne BORDRON, Jean-François PERDRIAU, Véronique LANGLAIS, Marie-Laure TEMPLÉ, Claire VIAL, Jean-Pierre BOISIAUD, Alain CHOLLET, Rachel SANTENAC, Christophe SAISON, Nelly GUÉRIN, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Marina GATÉ, Gilles HAMON, Jacques MATHIEU, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Nicolas GUYOT, Juanita FOUCHER Bastian GENTE, Bénédicte ANGLES, Maryse GUEMAS, Yamina RIOU, Vincent REBILLARD, Jean-Yves CHATILLON, Brigitte OLIGNON

Pouvoirs :

Bastian GENTE donne pouvoir à Liliane COURTIN, Yamina RIOU donne pouvoir à Juanita FOUCHER, Bénédicte ANGLES donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Maryse GUEMAS donne pouvoir à Joël ESNAULT

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BRU

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 124-1 à L. 124-20 et D. 124-1 à R. 124-13 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'avis favorable de la commission des ressources humaines en date du 11 juin 2026 ;

VU l'avis favorable du Comité social territorial en date du 19 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Communauté de communes et les communes adhérentes au schéma de mutualisation de prévoir une gratification pour les stagiaires de courte durée ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur CRUBLEAU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'instituer le versement d'une gratification pour les stages et les périodes de formation en milieu professionnel réalisés au sein des services de la Communauté de communes et des communes adhérentes au schéma de mutualisation lorsque la présence du stagiaire d'une durée supérieure à 2 mois correspondant à 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale, soit au 1^{er} janvier 2025, à 4,50 euros par heure ;**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants ;**
- **D'abroger la délibération de la Communauté de la Région du Lion-d'Angers n°2016/03/20 du 17 mars 2016 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

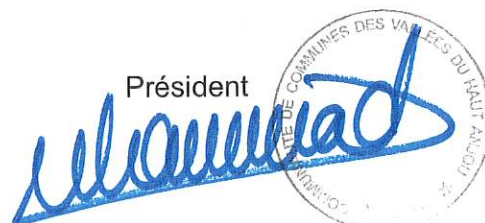
Fait et délibéré en séance
le 25 juin 2026
au Lion d'Angers,

Nooruddine Muhammad

Jean-Pierre Bru

Secrétaire de Séance

Président



2 / 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.